



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

- 7542 Projet de loi portant modification de la loi du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre
- Rapporteur : Madame Stéphanie Empain

- Adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel (en rempl. de M. Dan Biancalana), M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty (en rempl. de M. Gusty Graas), M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch

Mme Lydie Polfer, observatrice

Mme Nina Garcia, M. Geoffroy Beaudot, de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuerger Arméi :

Gen Steve Thull, Chef d'État-Major, LtCol Guy Hoffmann, Officier de la composante aérienne

M. Nico Fehlen, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Léon Gloden, M. Jean-Marie Halsdorf

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Madame la Présidente Stéphanie Empain (déi gréng) informe les membres de la commission que les recommandations, dûment approuvées par les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au cours de leur réunion de ce matin, figurent dans le projet de rapport relatif au projet de loi n°7542 sous un point « *IV. Recommandations de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire* ».

Le libellé de ces recommandations se lit de la manière suivante :

«

- *À l'avenir, les projets de réalisations ou acquisitions doivent être accompagnés de données chiffrées détaillées afin de permettre à la Chambre des Députés de se faire une meilleure image des travaux envisagés.*
- *Il faut que les études nécessaires pour analyser la faisabilité et les coûts prévisionnels des projets soient closes avant que la Chambre soit saisie du projet de loi en question.*
- *La ComExBu recommande vivement que la Chambre assure un suivi plus intensif du volet financier des grands projets, indépendamment du ministère qui est concerné. À l'heure actuelle, une telle procédure existe pour le suivi des grands travaux d'infrastructures. La ComExBu reçoit donc régulièrement les représentants de l'Administration des bâtiments publics, de l'Administration des ponts et chaussées, des CFL (Fonds ferroviaire) et du Fonds Belval. M. le Ministre de la Défense a lui-même suggéré que la procédure soit étendue aux grands projets Défense dont la Chambre est actuellement saisie.*
- *En ce qui concerne la communication et la coordination entre le ministère ayant dans ses attributions la Défense, la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Armée, la commission recommande vivement que soient constitués au niveau gouvernemental des groupes réunissant les personnes de ces instances ayant les compétences adéquates et le rang pour suivre des projets d'envergure. ».*

L'oratrice propose, en ce qui concerne le 4^{ième} tiret, de supprimer les termes « *la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes* » et celui de « *trois* » ayant figuré avant le bout de phrase « *de ces instances ayant les compétences* », termes qui figurent dans les recommandations telles que retenues par les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au cours de leur réunion de ce matin.

Madame Diane Aehm (CSV), en sa qualité de présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, explique que les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ont décidé d'inclure ces termes pour préciser que, dans le passé, le Comité de Coordination de la Défense était composé de représentants du ministère ayant dans ses attributions la Défense, de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'Armée luxembourgeoise.

Un représentant de la Direction de la Défense explique que, jusqu'en 1999, l'Armée était regroupée, avec la Gendarmerie et la Police, sous la tutelle d'un ministère commun, le Ministère de la Force publique. À partir du 8 août 1999, on a créé, au sein du Ministère des Affaires étrangères et européennes, une Direction de la Défense qui est placée sous la tutelle d'un ministre de la Défense. Cette configuration vaut toujours, « le ministère ayant dans ses attributions la Défense » étant ainsi la même entité que « la Direction de la Défense ».

Adoption du projet de rapport

Le projet de rapport, avec la modification telle que proposée à l'endroit du tiret (*cf. ci-dessus*), est adopté avec 8 voix pour (*groupe politique DP, groupe politique LSAP et groupe politique déi gréng*), 5 voix contre (*groupe politique CSV, sensibilité politique ADR et sensibilité politique Piraten*) et aucune abstention.

Temps de parole

Les membres de la Commission recommandent de retenir le modèle n°1.

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

Le Secrétaire-administrateur,
Laurent Besch